

Le Contrat Première Embauche ne réduit pas le chômage : il casse les droits des salariés !

Mobilisation générale

Les jeunes se mobilisent contre le CPE et ils ont raison ! SUD-rail appelle à la mobilisation de tous.

Les cheminots ne peuvent pas se désintéresser de ce CPE qui précarise encore plus les jeunes au travail :

- Notre entreprise sera concernée par l'intermédiaire de ses filiales, qui sont de plus en plus utilisées pour reprendre des activités jusqu'alors exercées par des cheminots.
- Les syndicats se doivent de répondre aux jeunes cheminots qui se posent des questions et regardent les réactions syndicales.
- Nous devons réagir avant que le CPE s'installe puis se généralise dans un deuxième temps à toutes les entreprises.

SUD-rail appuie totalement l'investissement de Solidaires et SUD Etudiant dans le collectif qui construit la mobilisation contre le CPE.

Nous appelons les cheminots à tout faire pour que la mobilisation unitaire du 7 février soit une formidable réussite et fasse chanceler un gouvernement qui amoncelle les remises en cause des acquis sociaux.

Communiqué de l'Union syndicale Solidaires

Le Contrat première embauche (CPE) constitue une attaque frontale contre le droit du travail : les jeunes, déjà précarisés pour entrer dans le monde du travail, vont l'être encore plus. Qui peut croire que cette mesure est susceptible de s'attaquer au chômage des jeunes ? Elle ne vise qu'à permettre au patronat d'avoir des salariés licenciables sans aucun motif pendant deux ans. Le gouvernement réfléchit déjà à une nouvelle étape : élargir cette mesure à tous les salariés de toutes les entreprises !

Cette mesure, contrairement à ce que dit Villepin, ne vise pas à réduire le chômage. Le frein à l'embauche ne se situe pas dans le contenu du contrat de travail : les entreprises embauchent quand elles en ont besoin ! Le CPE constitue un effet d'aubaine au détriment d'autres contrats de travail. Si on leur propose des salariés jetables, sur qui pendant deux ans, le chantage quotidien s'exercera, les patrons ne peuvent que s'en satisfaire !

Il y a donc urgence à bloquer le CPE et à exiger la remise en cause du CNE (Contrat nouvelle embauche décidé par ordonnance durant l'été 2005 qui concernait les seules entreprises de moins de 20 salariés).

L'Union syndicale Solidaires est fermement résolue à engager cette bataille qui concerne les salariés, les précaires et les chômeurs. L'Union syndicale Solidaires participera à toutes les initiatives, en favorisant l'unité des organisations syndicales, des organisations de la jeunesse, et de tous les mouvements sociaux qui refusent la précarisation générale de la société.

L'Union syndicale Solidaires s'inscrit dans l'appel unitaire pour faire du mardi 7 février une grande journée d'action contre le CPE ; le mardi 31 janvier, premier jour du débat à l'Assemblée nationale du projet de loi sur le CPE, doit constituer une première étape dans cette mobilisation.

Il y a urgence à faire reculer le gouvernement sur ce projet : cela permettrait de reprendre l'offensive contre sa politique antisociale et de mettre un coup d'arrêt à la volonté de déréglementation totale du droit du travail voulue par le patronat et organisée par le gouvernement !